



HAUTEMORGES

Bulletin d'information communal

N°19 mars 2026



**LE PRINTEMPS
VU D'EN HAUT**

Agenda Les Colchiques

les dates à noter pour l'année

Tout pour vos toutous

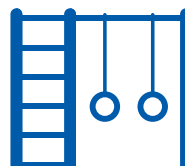
conseils et bonnes pratiques

Élections communales

place à la nouvelle législature

QUOI DE NEUF À HAUTEMORGES ?

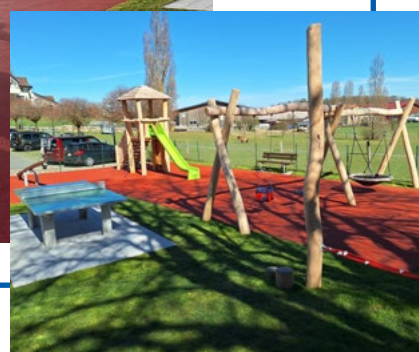
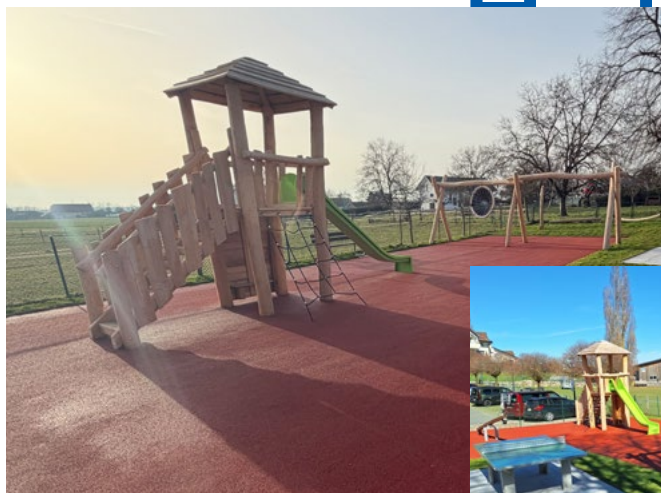
Conseils, bons plans, obtention d'autorisations, évolutions législatives : ces pages regorgent d'informations utiles sur la vie de votre commune et de ses six localités.



PLACE DE JEUX DE COTTENS

Les travaux de la place de jeux de Cottens sont désormais terminés, les enfants peuvent s'y amuser et en profiter pleinement.

Nous tenons à relever que les travaux de réalisation de ce bel espace de rencontre et de détente ont été réalisés en grande partie par notre service voirie que nous remercions.



Un tout bel espace pour vos enfants !



QR CODE - CONSEILS DE SÉCURITÉ

Lors de chaque utilisation d'un moyen électronique, dont les QR codes font partie, la plus grande prudence s'impose. Sous l'impulsion du groupe d'aînés Les Colchiques et avec le soutien de la Commune, Pro Senecute organise une séance sur la sécurité informatique le 3 juin à 14h à la salle de Sévery. En attendant cette séance, voici quelques conseils :

- Prenez votre temps et surtout lisez bien les informations qui s'affichent !
- N'utilisez que les QR codes provenant d'une source fiable.
- Si le site qui s'ouvre vous paraît suspect, fermez immédiatement la page.
- Ne renseignez jamais des informations bancaires ou autres données personnelles !
- En cas de paiement du parking, vérifiez que le QR code ne soit pas un autocollant collé sur un autre, ou qu'il ne soit pas déformé ou altéré. Vérifiez toujours que le bénéficiaire du paiement corresponde bien au bénéficiaire officiel.
- Ne scannez pas de QR codes reçus par e-mail ou messagerie, surtout s'ils proviennent d'expéditeurs inconnus.

MODE D'EMPLOI

Ouvrez votre appareil photo se trouvant sur votre téléphone portable

Visez le QR code, à une distance de 15-20 cm

Assurez-vous que le carré soit bien visible sur l'écran de votre téléphone

Maintenez la position, ne prenez pas de photo

Après quelques secondes, un message apparaîtra

Touchez ce message avec votre doigt

Et voilà, les informations demandées apparaîtront sur votre écran.

UN QR CODE, ÇA SERT À QUOI ?

Depuis plusieurs années, un petit carré noir et blanc est omniprésent et apparaît notamment dans ce bulletin.

Ce petit motif contient une information qui est dévoilée lorsqu'il est scanné avec un téléphone portable. Utilisé avec prudence, il offre un moyen simple et rapide d'accéder à des informations sans avoir besoin d'écrire quoi que ce soit. Quelques utilisations possibles :

- Ouvrir un site internet
- Obtenir un complément d'information dans un musée
- Dévoiler le menu de certains restaurants
- Afficher un horaire
- Payer une facture ou le parking
- Donner accès à un formulaire
- Et bien d'autres choses encore.





GRUPE DES AÎNÉS LES COLCHIQUES

Intéressé-e-s ? Rejoignez-nous !

Gym des Aînés : les mardis de 16h à 17h, sauf vacances scolaires - Salle de Gym du Champ-Carré à Pampigny - Monitrice : Maxline Tornare 021 809 53 36

Table d'hôte à l'Auberge du Chêne à Pampigny tous les derniers mercredis du mois à midi (également en été si l'auberge est ouverte). S'annoncer au plus tard la veille au 021 800 35 09

Les personnes qui souhaitent recevoir le programme des activités des Colchiques par courriel sont priées de prendre contact avec Mme Ruth Müller : 079 210 95 48

22.04	Bowling-pizza	Echandens à 10h30	Inscription auprès de Ruth Müller : 079 210 95 48 jusqu'au 16 avril
30.04	Marche	RDV 13h15 à Cottens (év. Arboretum)	Inscription auprès d'Yvette Vogelsang : 079 674 33 88
21.05	Conférence	Grande salle de Sévery à 14h	Présentation de la Ligue vaudoise contre le rhumatisme
28.05	Marche	RDV 13h15 à Cottens Visite guidée de la vieille ville de Morges	Inscription auprès d'Yvette Vogelsang : 079 674 33 88 jusqu'au 4 mai Coût : env. CHF 10.-/pers.
03.06	Conférence	Grande salle de Sévery de 14h à 15h15	Conférence "Sécurité informatique : les pièges à éviter" suivie d'un atelier questions Téléphone Portable - Tablette
16.06	Broche	Grande salle de Sévery à 11h	Inscription auprès d'Yvette Vogelsang : 079 674 33 88 jusqu'au 9 juin
25.06	Marche	RDV 13h15 à Cottens	Inscription auprès d'Yvette Vogelsang : 079 674 33 88
07.07	Marche	RDV 10h à la Grande salle de Sévery	Marche suivie d'un repas au Moulin Inscription auprès d'Yvette Vogelsang : 079 674 33 88
03.09	Marche	Pampigny à 10h	Marche et pique-nique au Stand Inscription auprès d'Yvette Vogelsang : 079 674 33 88
17.09	Course	+ d'infos à venir	Inscription auprès de Ruth Müller : 079 210 95 48 jusqu'au 21 août
08.10	Film	Grande salle de Sévery à 14h	Film de M. Piguet "la Faune du Jura"
29.10	Marche	RDV 13h15 à Cottens	Inscription auprès d'Yvette Vogelsang : 079 674 33 88
12.11	Jeux divers	Grande salle de Sévery à 14h	Venez nous apporter de nouveaux jeux de société !
08.12	Fête de Noël	Grande salle de Sévery à 11h	Inscription auprès d'Yvette Vogelsang : 079 6743 388
09.02.2027	Assemblée générale et fondue	10h30	Inscription auprès d'Yvette Vogelsang : 079 6743 388

En scannant le QR code ci-après, vous pourrez visualiser les manifestations organisées par les sociétés locales sur le territoire de Hautemorges.



TOUT SUR LES TOUTOUS...

RECENSEMENT DES CHIENS

Chaque propriétaire ou détenteur de chiens doit les annoncer au contrôle des habitants dans les 15 jours qui suivent la naissance ou l'acquisition, ceci en application des règlements cantonaux.

Sont concernés par cette mesure :

- Les chiens acquis ou reçus durant l'année;
- Les chiens séjournant plus de trois mois dans la commune;
- Les chiens nés en cours d'année et restés en possession du propriétaire;
- Les chiens décédés, vendus ou donnés en cours d'année;
- Les chiens qui n'ont pas encore été annoncés.

Les chiens déjà inscrits et n'ayant pas changé de propriétaire restent inscrits d'office auprès du même propriétaire.

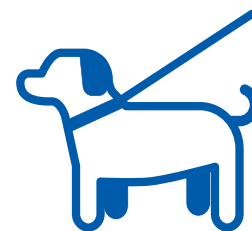
*Adopter les
bons gestes*

TENIR EN LAISSE ET RAMASSER LES DÉCHETS

Pendant la période de reproduction, la faune est particulièrement sensible à la présence des chiens, toutes races confondues. C'est pourquoi le canton de Vaud a décidé de rendre obligatoire la tenue des chiens en laisse du 1^{er} avril au 15 juillet. Cette disposition s'applique dans tous les espaces forestiers et dans les prairies attenantes (art. 2a du Règlement d'exécution de la Loi sur 28 février 1989 sur la faune).

De plus, pour le confort et le respect de tous, nous vous rappelons qu'il est obligatoire de ramasser toutes les déjections de votre chien, que ce soit sur les trottoirs, les espaces verts, les lieux publics ou même aux abords ou dans les champs et la forêt. À cet effet, des distributeurs de sacs et des poubelles pour déjections canines ont été installés sur l'ensemble du territoire. Merci de contribuer à la propreté de nos espaces en ramassant les crottes de vos compagnons à quatre pattes !

À ce sujet, saviez-vous que les déchets ou les excréments de chiens abandonnés dans les prés provoquent de nombreux problèmes de santé chez les bovins ? Les crottes qui se mêlent au fourrage consommé par les animaux peuvent transmettre des maladies et entraîner, par exemple, des avortements chez les vaches, causant des pertes financières importantes aux agriculteurs. Par ailleurs, lorsque ces crottes sont dissoutes par la pluie, elles peuvent provoquer des pollutions des eaux de source, avec des conséquences désastreuses pour notre eau potable.



L'APP' POUR VOS TOUTOUS

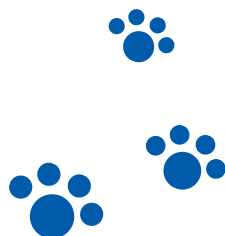
Animundo est une application suisse qui gère les bases de données nationales Amicus/Anis, conçue pour simplifier la vie des propriétaires d'animaux de compagnie, notamment les chiens.

Depuis janvier 2026, la PetCard physique a été remplacée par l'ePetCard numérique, désormais disponible gratuitement dans la nouvelle application animundo. Cette solution permet aux détenteurs de chiens d'accéder à leurs données à tout moment et de gérer facilement les démarches obligatoires (transmission, prise en charge, décès) directement sur leur smartphone.

Une fois le compte Amicus associé au compte animundo, les propriétaires peuvent consulter les données de leur chien enregistré ainsi que leur ePetCard électronique, mais aussi gérer les changements liés au détenteur ou à la détentrice et les avis de disparition. En outre, animundo propose de nombreuses autres fonctionnalités pratiques pour votre animal de compagnie.

Pour de plus amples informations :

animundo.ch





PERMIS DE CONSTRUIRE DÉLIVRÉS

Localité	N° parcelle	Type autorisation	Objet
Apples	1003	Permis de construire	Remplacement du système de chauffage à gaz par une pompe à chaleur air-eau
Sévery	6024	Permis de construire	Réalisation piscine + aménagement extérieur
Cottens	DP 211	Permis de construire	Création d'un arrêt de bus (mise en conformité LHand)



Les travaux de mise en conformité LHand de l'arrêt de bus de Cottens débuteront prochainement. La Municipalité remercie d'ores et déjà les usagers et les riverains pour les désagréments qu'engendrera la réalisation de ces travaux.

Consulter l'annuaire des entreprises



POLICE DES CONSTRUCTIONS - RAPPEL À LA POPULATION

Nous rappelons à la population qu'aucun travail de construction ou de démolition, en surface ou en sous-sol, modifiant de façon sensible la configuration, l'apparence ou l'affectation d'un terrain, de locaux ou d'un bâtiment, ne peut être exécuté sans autorisation préalable (art. 103 LATC).

Tout projet doit être annoncé au Service technique communal. Cette annonce peut se faire par courriel à service.technique@hautemorges.ch, en transmettant quelques informations sur le projet ainsi qu'un plan simple et/ou un croquis.

Après analyse, le Service technique vous indiquera la procédure adéquate à suivre.

Nous rappelons également qu'une brochure concernant les autorisations de construire et les différents types de procédures est disponible au Service technique communal ainsi que sur le site internet de la Commune.

Plus d'infos

Contact →

service.technique@hautemorges.ch



OBJETS TROUVÉS ET PERDUS

Vous voulez savoir si l'objet que vous avez perdu a été trouvé ?

Vous avez trouvé un objet et ne savez pas à qui le remettre ?

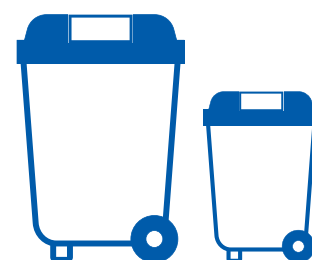
Dans les deux cas, l'administration communale se tient à votre disposition pour vous renseigner.

ORDURES MÉNAGÈRES ET POINTS DE RÉCOLTES

Les ordures ménagères doivent être collectées dans les sacs taxés blancs officiels. Ces sacs sont en vente dans de nombreux commerces de proximité.

Une fois pleins, ils doivent être déposés uniquement à l'intérieur des conteneurs prévus à cet effet. Il est strictement interdit de les déposer à côté. Si le conteneur est plein, l'utilisateur est tenu de se rendre à un autre point de collecte, ou conserver son sac à domicile jusqu'à ce qu'il puisse être déposé correctement. En cas de non-respect, une ordonnance pénale sera prononcée, de même pour les dépôts de papier, de verre, etc., au pied du container.

Par ailleurs, de plus en plus d'infractions sont constatées aux écopoints, notamment celui situé sur la place de la Couronne à Apples, à tel point que la Municipalité a décidé dorénavant de prononcer directement une ordonnance pénale, sans passer par l'avertissement préalable.



LE FRELON ASIATIQUE

Le frelon asiatique est un insecte nuisible pour les abeilles qui se propage rapidement en Europe et désormais également en Suisse. Cet insecte construit ses nids primaires à l'abri près des habitations et ses nids secondaires en hauteur, au sommet des arbres. Les frelons asiatiques chassent les insectes, comme les abeilles mellifères pour nourrir leurs larves.

Cette espèce est capable d'exercer une forte pression sur les abeilles mellifères et les autres insectes locaux et pollinisateurs sauvages. Par effet de cascade, cela aura bien évidemment un impact certain sur l'agriculture par une diminution de la pollinisation, donc sur la biodiversité dans son ensemble. Si cette espèce n'est pas contrôlée, cela aura une incidence sur la santé humaine en touchant majoritairement toutes les personnes qui travaillent en milieu extérieur (buissons, arbres, etc.) où le frelon asiatique construit ses nids.

La prolifération de cette espèce devient un réel problème environnemental et de sécurité publique.

Pour endiguer la propagation du ravageur, la destruction des nids est la méthode la plus efficace. Pour notre région, une délégation de la société d'apiculture de Morges s'occupe de la recherche et de la destruction des nids.

Afin d'aider à lutter contre cette espèce, la Municipalité a décidé de prendre en charge les frais actuellement facturés aux propriétaires pour la recherche et la destruction de nids de frelons asiatiques et ce, jusqu'à nouvel avis.

De plus amples informations vous seront communiquées lors d'une séance publique organisée par la Municipalité le mercredi 22 avril 2026 à 19h30 à la salle du Conseil communal à Apples.

Le frelon asiatique peut représenter un risque pour les personnes souffrant d'allergie ou dérangement un nid.

COMMENT RÉAGIR LORS D'UNE ATTAQUE ?

- Rester calme
- Éviter les mouvements brusques
- S'éloigner rapidement le plus loin possible du nid
- Ne pas rester groupés

QUE FAIRE APRÈS UNE ATTAQUE ?

- Se mettre au repos
- Si la piqûre a eu lieu sur la main, retirer montre, bagues et bracelets
- Nettoyer la plaie à l'eau savonneuse
- Appeler le 144 à la suite d'une attaque massive ou en présence de tout symptôme évoquant un choc allergique (difficulté à respirer, démangeaisons, gonflement du visage, malaise, nausées...).

COMMENT SE PROTÉGER ?

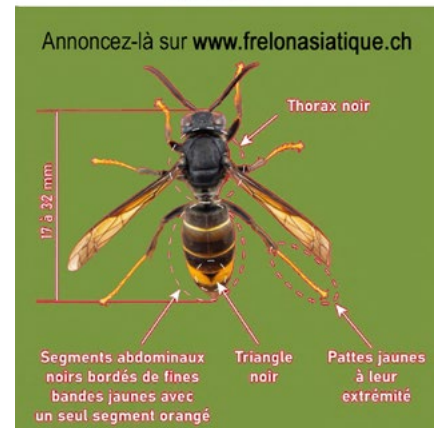
- Ne pas s'approcher d'un nid actif
- Se tenir à distance minimale de 15 mètres du nid
- Sensibiliser les enfants
- Inspecter périodiquement son environnement

Annoncer → frelonasiatique.ch



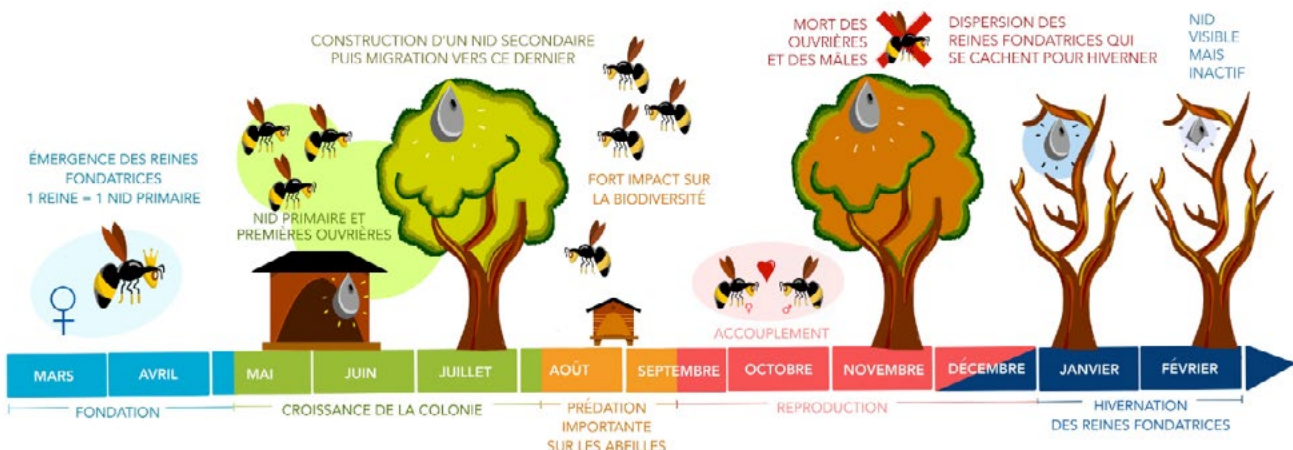
En cas d'observation d'un individu isolé en fév, mars et avr = **reine fondatrice** !

Pour éviter la formation d'un nid : **éliminez-là !**



stopfrelon.ch/images/flyer_fev.pdf

Cycle de reproduction du frelon asiatique (vespa velutina)



stopfrelon.ch/images/INFOGRAPHIE_FA.jpg



LA PAGE DU CONSEIL

rédaction Cédric Jotterand, président

L'ACTUALITÉ DU CONSEIL COMMUNAL

Un pas important pour les infrastructures scolaires et sportives à Apples

Le Conseil communal a repris ses travaux pour la dernière ligne droite avant la fin de ses travaux prévus le 30 juin 2026, au terme d'un mandat de cinq ans.

Lors de la dernière séance, le lundi 23 février, ses membres ont validé la demande de crédit de CHF 195 000.- pour l'établissement du Plan d'affectation «Sous le Collège», à Apples.

Ce document doit finaliser l'avenir de toute cette zone d'utilité publique, qui comprend déjà des infrastructures scolaires et sportives, deux domaines que la Municipalité souhaite développer à cet endroit en donnant les grandes lignes comme suit : «La croissance démographique actuelle au sein du groupement scolaire de l'ASIABE (Association scolaire intercommunale Apples-Bière et environs), dont fait partie notre commune, nécessite la construction d'un nouveau collège primaire accompagné d'une salle de sport. La planification scolaire cantonale a déterminé l'emplacement de ce nouveau collège à Apples, dans le secteur scolaire actuel « Sous le Collège ».

En plus de ces impératifs scolaires, la Municipalité a considéré que le site « Sous le Collège » constitue un point d'ancrage naturel pour de nouvelles infrastructures sportives destinées à la population. Les réflexions liées à la future organisation du site vont ainsi intégrer de nouveaux équipements sportifs, dont notamment un nouveau terrain de football.

Le Conseil communal, suivant en cela les recommandations des deux commissions d'étude, a largement soutenu ce préavis.

Parmi les autres dossiers traités lors de cette séance, le traitement et les indemnités du Conseil communal et de la Municipalité pour la période 2026-2031 ont également été fixés et validés.



ÉCHOS DU CONSEIL

La nouvelle législature en point de mire

Les élections du 8 mars ont permis de définir le nouveau visage du Conseil communal pour la législature 2026-2031. 55 nouveaux élus et élus prendront leurs fonctions le 1^{er} juillet 2026.

L'info du Conseil en continu

En plus du pilier public, les documents du Conseil (décisions, préavis, rapports de commissions et procès-verbaux) sont indiqués en permanence sur le site de la Commune hautemorges.ch.

Accès direct par le QR code à scanner ici



SÉANCES PUBLIQUES !

Vous êtes intéressé·e·s par la gestion de la commune, par les projets du moment ou vous souhaitez simplement découvrir comment se déroule une séance du Conseil ? Nos portes vous sont grandes ouvertes, il suffit juste de se présenter à la salle du Conseil (Collège du Léman) avant 19h30, sans inscription. Des places sont réservées à l'attention des citoyens.

UNE QUESTION ?

Le président du Conseil communal se tient à votre entière disposition.

Téléphone : 079 622 62 10

Courriel : president@hautemorges.ch

Prochaines séances du Conseil communal

4 mai

25 juin (dernière séance de la législature)



AGENDA

Mars

28.03 Souper villageois – Jeunesse d'Apples – Salle du Léman à Apples

Avril

22.04 Séance d'information sur le Frelon asiatique – Salle du Conseil communal, Apples, 19h30

25.04 Mère Sofia – ABC-Bussy-Chardonney – Landi Bussy-Chardonney

Mai

02.05 Repair café – Ancien stand de tir, Pampigny – Hautemorges en transition

02.05 Rallye villageois – Cottens – La SAC - Société d'animation de Cottens

03.05 Concert de préparation Echo du Chêne – Salle du Léman, Apples – USL-Hautemorges

09.05 Repas des Familles – Apples – FC Pied-du-Jura

29.05 Tavolata – Bussy-Chardonney – ABC-Bussy-Chardonney

30.05 Fête de la Maison des Jeunes – Apples – Municipalité

30.05 Dîner villageois – Refuge du Bon à Apples – SDA

Juin

05.06 Tavolata – Bussy-Chardonney – ABC-Bussy-Chardonney

06.06 Sortie à vélo – Hautemorges en transition

13.06 Tournoi de pétanque – Pampigny devant le collège – Jeunesse Pampigny-Cottens

13.06 Marche ELA – Bussy-Chardonney – ABC-Bussy-Chardonney

13.06 Mondial foot Qatar-Suisse – Bussy-Chardonney – ABC-Bussy-Chardonney

18.06 Mondial foot Suisse-? – Bussy-Chardonney – ABC-Bussy-Chardonney

20.06 Fête de l'été – Cottens – La SAC - Société d'animation de Cottens

24.06 Mondial foot Suisse-Canada – Bussy-Chardonney – ABC-Bussy-Chardonney



PROGRAMME
COMPLET ET PLUS
D'INFORMATIONS

LA COMMUNE DE HAUTEMORGES EST SUR INSTAGRAM !

Nous y publions régulièrement des actualités, informations et événements concernant la vie communale.

N'hésitez pas à nous suivre et à aller y jeter un coup d'œil pour rester informés !



@communehautemorges

ADMINISTRATION COMMUNALE

Adresse

Route de Cottens 17
1143 Apples

Contact

+41 21 800 90 20
greffe@hautemorges.ch

Heures d'ouverture

lundi 10h-12h 16h-18h
mardi-vendredi 10h-12h
ou sur rendez-vous

IMPRESSUM

Rédaction Administration communale
Hautemorges

Graphisme et impression
Mexia communication Sàrl

Tirage 1970 exemplaires

Photos

1^{re} page, p. 2 : administration communale